

Article

« Aimé Césaire, homme politique »

Auguste Armet

Études littéraires, vol. 6, n° 1, 1973, p. 81-96.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/500269ar>

DOI: 10.7202/500269ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

AIMÉ CÉSAIRE, HOMME POLITIQUE

auguste armet

Les études consacrées à Césaire « homme de culture » sont multiples. Son œuvre littéraire a été diversement analysée et, au travers de celle-ci, le concept de « Négritude » a largement retenu la réflexion des auteurs, trop souvent d'ailleurs dans un esprit de polémique, voire de procès d'intention¹.

Notre étude ambitionne ici d'esquisser les traits caractéristiques de « l'homme politique ». Nous suivrons donc l'itinéraire de Césaire politicien et, à travers un bilan de son action de Député-Maire, nous chercherons à saisir l'œuvre politique de « l'homme du peuple ». Ce faisant, nous essaierons d'établir les idées principales qui ont présidé à cette œuvre et animé la marche du Parti Progressiste Martiniquais.

DE L'HOMME DE CULTURE À L'HOMME POLITIQUE

Le *Cahier d'un retour au pays natal* préfigure déjà le Césaire « homme du peuple ». Le « poète de la colère² » à travers ce « grand cri nègre », et par la suite dans toute son œuvre littéraire, veut être le « propagateur d'âmes », il entend jouer le rôle de « guide spirituel » pour la « révolution politique » de sa race et de son peuple. S'engageant d'abord par la plume et le verbe dans une double action, il veut éduquer son peuple, l'amener à la prise de conscience de sa spécificité, de sa personnalité d'une part, l'entraîner, d'autre part, à la lutte émancipatrice par l'action politique.

Action éducative par son message littéraire contre l'assimilation culturelle et l'acculturation du nègre aux valeurs du monde blanc, contre son aliénation à ce monde, contre la destruction des civilisations nègres.

¹ « La Négritude, mythe ou réalité » par J. Chevrier in *le Monde* du 21 juillet 1962.

² Roger Garaudy, *Aimé Césaire « Poète de la Colère »*.

Action politique par la violence du verbe qui se fait « combat total » pour le « vœu », en s'inscrivant dans l'histoire. En se mettant au service des masses, à la différence des « élites mulâtres assimilées », Césaire veut être non seulement le guide spirituel mais aussi le « dépositaire », le « commissaire », le leader à la tête du combat. C'est ce combat qui n'a jamais cessé de hanter depuis plus de trente ans à la fois l'homme de culture et l'homme politique. Deux aspects d'un même être et d'une même volonté, distincts certes, mais complémentaires, intimement liés, indissociables en définitive. Ils révèlent Césaire dans sa totalité, dans la cohérence de son « vœu », en même temps qu'ils permettent de situer la constance et les ambiguïtés qui existent entre le « vœu et le réel ».

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, le vent souffle à gauche dans la France libérée. Césaire à la Martinique est alors professeur de lettres au lycée. Dépasant l'action purement littéraire, il devient homme politique. Profondément attaché à son peuple, sensible, conscient des misères de celui-ci et particulièrement de la condition misérable des masses laborieuses, Césaire concrétise ses idées d'homme de gauche : il opte pour le parti du prolétariat et s'engage dans la bataille au sein de la Fédération martiniquaise du Parti communiste français avec l'artisan ébéniste Bissol. Il représente l'intellectuel à côté de l'ouvrier pour la défense des intérêts du prolétariat et contre l'exploitation des usiniers blancs. Ainsi commença la longue carrière politique du « poète de la liberté ³ ».

LE DÉPUTÉ-MAIRE : SON ACTION

La bourgeoisie de couleur, qui détenait la direction de la politique locale depuis des générations, voyait au lendemain de la deuxième guerre mondiale son monopole mis en péril par la montée des forces de gauche. La conjoncture politique et le climat social étaient favorables au prolétariat. Aux élections municipales, Césaire figure en tête de liste pour la tendance exprimée par la fédération locale du Parti communiste français contre le vieux socialiste corrompu par les usiniers Joseph Lagrosillière.

³ Hubert Juin, *Aimé Césaire, Poète de la Liberté*, Présence Africaine, 1956.

Au soir du 27 mai 1945, Césaire est élu maire de Fort-de-France avec une écrasante majorité (9,645 suffrages contre 3,905 à son adversaire). Communistes et socialistes prennent la direction de nombreuses villes. À la même époque, une majorité d'hommes progressistes est élue au Conseil général, dont la présidence revient à un communiste. Par ailleurs, la Martinique va être bientôt représentée à l'Assemblée nationale par deux députés communistes. En effet, en octobre 1945, Césaire et Bissol sont élus députés, au grand désarroi des puissances d'argent, avec près de 30,000 voix.

Mais la tâche est immense et la voie tracée par l'intellectuel et l'ouvrier, semée d'embûches. La population martiniquaise, en dehors de l'importante agglomération de Fort-de-France, vit disséminée dans les campagnes sans électricité, sans chemin de pénétration et dans une misère certaine. Cette masse rurale est privée d'information, elle vit en dehors de la vie publique et ne participe pas à la formation de l'opinion, du fait même de l'état d'analphabétisme qui touche les générations les plus vieilles. Dans ces conditions, il y avait beaucoup à faire, car si le centre de Fort-de-France avait l'aspect d'une figure de ville, il en était autrement de la périphérie, véritables coins misérables qu'il fallait aménager. Rappelons succinctement : les écoles étaient insuffisantes, il n'y avait pas de cantine, ni de crèche ; l'eau était peu potable et pour cause, elle était infestée d'épidémies ; l'équipement sanitaire ne comprenait qu'un petit hôpital vétuste et mal équipé ; l'hygiène en général faisait défaut, les égouts étaient inexistants, les voies en dehors du centre-ville n'étaient que sentiers.

Il était donc « temps de ceindre les reins comme un vaillant homme ». Depuis, 25 années durant, à la tête de cette municipalité, Césaire a patiemment mais avec ténacité cherché à combler tous ces retards, se partageant tour à tour entre sa fonction de député à Paris, de maire à Fort-de-France, sans mettre totalement en veilleuse son rôle d'écrivain. L'homme de lettres démontra qu'il était aussi homme d'action. Il a su, au fil de ses différents mandats renouvelés à la tête de l'édilité du chef-lieu, résoudre peu à peu les nombreux problèmes que lui posaient la construction, l'amélioration, l'embellissement de Fort-de-France.

En dépit des nombreuses difficultés venant aussi bien de l'administration préfectorale que de sa propre administration

municipale, Césaire a incontestablement réalisé une œuvre politique sans précédent, eu égard à l'ampleur des tâches et compte tenu des faibles possibilités budgétaires. Il n'est pas possible dans le cadre de cette étude d'établir le bilan des réalisations en tout genre, citons cependant : les créations d'écoles dont 900 classes primaires en 25 ans contre 157 classes en 1945 ; création de cantines dans chaque groupe scolaire, près de 5 000 repas livrés chaque jour, extension des cours d'adultes ; création d'un réseau d'adduction d'eau potable et d'égoûts ; tracés de routes multiples à la périphérie de la ville ; amélioration et extension de l'équipement hospitalier, etc . . . Cela méritait d'être rappelé très brièvement. En dépit de telle ou telle lacune ou même de critiques exagérées ou infâmantes de la réaction, il convenait donc de montrer que Césaire a largement contribué à développer la capitale de la Martinique et surtout à résoudre et à satisfaire les besoins essentiels et particulièrement sociaux d'une masse d'administrés pauvre souvent, et en tout cas farouchement attachée au « Papa Césaire ».

La probité intellectuelle de l'homme, son honnêteté, sa droiture, sa simplicité qui prend racine dans le peuple ont renforcé le prestige de l'homme politique et consolidé le « mythe » que Césaire a suscité depuis longtemps, malgré les attaques répétées et soutenues de la coalition bourgeoise locale ou la corrosion du temps, comme en attestent les dernières élections municipales et législatives de 1971 et 1973⁴.

Dans l'euphorie qui succède à l'angoisse et dans les conditions socio-économiques signalées plus haut, une sorte de sentiment populaire s'exprime pour l'assimilation de l'île à la France. Césaire et la gauche communiste dans cette atmosphère exubérante mais aliénée, à l'écoute des masses, reprennent à leur compte la mystification coloniale et conduisent au succès la revendication assimilationniste qui, avant tout, était le souhait de la bourgeoisie de couleur axée essentiellement, depuis Osman Duquesnay⁵, c'est-à-dire depuis

⁴ 21,000 voix pour Césaire contre 7,000 pour le colonel Rimize candidat de droite (U. D. R.) aux municipales de 1971. 16,206 voix pour Césaire contre 14,873 voix pour le colonel Valcin candidat de droite (U. R. P.) aux législatives de mars 1973.

⁵ Voir la motion votée à l'unanimité par le conseil général en séance du 7/12/1882 sous l'instigation d'Osman Duquesnay et sollicitant l'assimilation de la Martinique à la « Mère-Patrie ».

1882, sur l'égalité des droits avec les Français de l'hexagone. Dès lors le premier objectif du député-maire sera de faire aboutir la départementalisation des « vieilles terres de la France d'Amérique ». Un immense espoir s'était emparé de la population. Il s'agissait de sortir de la condition misérable de colonisés, pour accéder au rang d'hommes citoyens de la République. C'était dans l'esprit populaire et particulièrement pour la fraction de la bourgeoisie de couleur le mécanisme nécessaire par lequel il fallait passer du stade de « Français entièrement à part » à celui de « Français à part entière ».

Mais cet acte de foi en la « France bonne et généreuse » allait bientôt apparaître comme un mauvais rêve. D'illusions en désillusions, le régime départemental allait se montrer dès les années 1952 comme irréalisable et en 1961 comme une grossière erreur, voire une tromperie qu'il fallait dépasser.

En fait la mise en place effective de l'assimilation a été difficile sur le plan administratif, balbutiante sur le plan social, longue et pénible sur le plan économique, hésitante sur le plan psychologique. Aux prises avec cette réalité, le député-maire va se battre avec les gouvernements successifs pour arracher les avantages sociaux que connaît la Martinique d'aujourd'hui. Il a fallu constamment critiquer la politique gouvernementale des D. O. M., mettre en garde les autorités centrales, proposer simultanément des amendements aux différents projets de lois. Dans cette situation, prenant conscience que la départementalisation est un obstacle au développement économique, une entrave « négatrice de la personnalité du peuple auquel elle s'applique, inappliquée au demeurant, inapplicable, donc débouchant sur une duperie, la pire des choses en politique ⁶ », le rapporteur du projet de la loi d'assimilation s'est vu contraint d'évoluer lentement mais sûrement des « contrariétés de la départementalisation » à « l'idée fédérale », puis à celle de « l'autogestion », puis à « l'autonomie dans le cadre de la France », enfin à la revendication de « l'autonomie pour la nation martiniquaise ».

Césaire s'affirme dès les débuts de sa carrière comme *le député des masses*. Son premier objectif est donc la départe-

⁶ Aimé Césaire, « Contre deux préjugés » in *le Progressiste* du 22 avril 1960.

mentalisation pour l'application de la législation française à la Martinique, le développement économique par les nationalisations des usines à sucre, l'amélioration du niveau de vie des masses laborieuses. Cinq mois après son entrée à l'Assemblée Nationale, il est le rapporteur du projet qui aboutira après bien des modifications à la loi d'assimilation du 19 mars 1946. Dans ce projet et tout au long du débat autour de cette revendication, Césaire s'affirme contre les puissances d'argent de la « Plantocratie » blanche et apparaît avec Bissol comme le député du prolétariat. Telle était l'orientation générale donnée à son mandat, telle restera son orientation tout au long de ses différents mandats malgré son départ du Parti communiste en 1956 et la création de son propre parti : le P. P. M. en 1958⁷.

Mais les contradictions du nouveau statut vont très vite surgir, l'application de ce statut et les avantages sociaux qu'il comporte vont se faire attendre. En mars 1946, Césaire demande à la Chambre de décider de l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945 sur la Sécurité Sociale dans les trois mois. Cette application traîne en longueur et Césaire ne cesse de revendiquer jusqu'au 17 octobre 1947 où un décret pose le principe de l'extension au D. O. M. de la Sécurité Sociale. La force d'inertie imposée par les « Békés » freine cependant l'application du décret aux Antilles.

En mars 1948, Césaire et Bissol déposent une proposition de loi tendant à assurer aux salariés le bénéfice effectif de la Sécurité Sociale. À nouveau, Césaire revient à la charge sur cette même question, alors qu'aux Antilles, grèves, manifestations et pétitions se succèdent. Ce n'est que le 28 novembre 1948 qu'entre effectivement en application la Sécurité Sociale à la Martinique, et le 27 septembre 1949 seulement que sont réglées les premières allocations aux vieux travailleurs.

Entre temps, la gauche socialo-communiste, qui détenait le pouvoir depuis la libération, allait se diviser. Il s'ensuivit alors un glissement du gouvernement vers le centre et l'expulsion des communistes petit à petit du pouvoir entraîna la disparition des chances de socialisation de l'économie, telle que l'avaient espérer Césaire et la gauche antillaise. Consta-

7 P. P. M. : Parti Progressiste Martiniquais.

tant la déviation qui s'opère dans l'évolution du nouveau statut et soucieux des intérêts du peuple, Césaire inlassablement dénonce la duperie et dès août 1949, à l'Assemblée Nationale, puis en septembre de la même année devant les masses martiniquaises, il tire une première leçon et met les autorités centrales en garde contre leur immobilisme.

Mais les différents gouvernements de la IV^e République trahissent les promesses de la Résistance, la France officielle instaure dans les D. O. M. la politique de la fraude et de la répression. Le statut juridique d'assimilation se révélera bien vite impossible et deviendra en l'espace de quatorze ans un statut d'arbitraire, d'injustice, d'inefficacité. Les émeutes sanglantes de décembre 1959 à Fort-de-France obligent le Conseil général à voter une motion qui dénonce les injustices et réclame pour les Martiniquais une participation plus large dans la gestion de leurs affaires. Lors du passage du général de Gaulle à la Martinique, Césaire tirant la sonnette d'alarme demande au président de la République de tenir compte de la spécificité de la collectivité martiniquaise.

Le gouvernement de la Ve République, en place depuis deux ans, propose alors la loi-programme de 1960. À cette occasion, vigilant, Césaire veut faire entendre la voix de l'intérêt général du peuple et des masses laborieuses. Critiquant et proposant, il s'attaque aux faiblesses de la loi de programme sur les questions agraires, industrielles, commerciales. Persévérant quatorze ans après la loi d'assimilation, Césaire continue inlassablement à mettre en garde contre les iniquités du système départemental⁸.

Il continue à défendre le parti du petit contre le gros exploitateur, met à nu la faillite de l'économie rurale et sucrière. Il en est de même de l'industrialisation pour laquelle il demande la collectivisation de la force énergétique et la démocratisation du crédit⁹. En rupture avec l'idéologie marxiste mais toujours à l'écoute de son peuple, l'homme politique a su rester dans le sens qu'il avait défini avec Bissol au début

⁸ Intervention d'Aimé Césaire à l'Assemblée-Débat sur la loi-programme. Voir aussi ses articles : « Crise de la départementalisation » in *le Monde*, 1961. Interview à *l'Unité Africaine* (Sénégal), octobre 1962.

⁹ Intervention d'Aimé Césaire à l'Assemblée Nationale : « la Loi-programme » in *le Progressiste* du 22 juillet et du 15 août 1960.

de sa carrière politique : « l'intérêt des masses martiniquaises ».

« Au moment où tous les parlementaires sans exception, réclament une politique de décentralisation, d'adaptation et d'aménagement des pouvoirs des collectivités locales », Césaire pour sa part ajoute que la départementalisation est dépassée. Le Parti communiste à la Martinique revendique l'autonomie ; Césaire cependant reste encore à l'idée fédérale, il pense « contre deux préjugés » que l'autonomie, « autonomie, assimilation » doit être dépassée par la constitution d'un « complexe Antillo-guyanais ». La position modérée du député-maire va bien vite évoluer vers la revendication de « l'autogestion ». Mais malgré le caractère réformiste et confus de son mot d'ordre, Césaire est déjà la cible de la droite réactionnaire, constituée par la bourgeoisie locale.

Monsieur Pierre Truffaut écrit à cette époque ¹⁰ : « Le gouvernement s'est ému et les autres parlementaires des Antilles ont réagi : Monsieur Césaire n'aurait-il pas, en parlant ainsi, voulu s'avancer vers un statut d'indépendance ? Son démenti n'a pas convaincu ses interlocuteurs. » Et l'auteur ajoute : « Les Antillais, à de très rares exceptions près, ne pourraient admettre qu'une modification de leur statut, quelle qu'elle soit, risque d'orienter leurs îles vers une sécession qui heurterait les profonds sentiments de la grosse majorité, et même pour la plupart des autres, ce serait contraire au simple bon sens. » Depuis, malgré toutes les mises au point, les éclaircissements sur sa position politique, Césaire n'a pas apaisé la grande peur de la bourgeoisie locale alliée à tous les « sbires » du système qui, volontairement et sciemment, ont confondu autonomie et indépendance. Cette confusion démagogique a créé ainsi une véritable anxiété au sein du peuple face à une éventuelle sécession. Cette peur entretenue par tous les journaux de la droite, par tous les politiciens assimilationnistes, a trouvé son apogée lors des dernières élections législatives de mars 1973.

Or, justement Césaire et son équipe du P. P. M. se sont toujours refusés à prendre à leur compte cette idée et ce mot d'ordre. C'est effectivement l'une des critiques les plus sérieuses qui soit formulée à l'encontre de l'homme politique

¹⁰ « Le Problème de la départementalisation » in *Cahiers économiques Antilles-Guyane*.

par l'extrême-gauche martiniquaise et les marxistes : « Césaire a toujours sous-estimé les aspirations de son peuple à l'indépendance, » écrivait déjà en 1963 un auteur africain ¹¹. C'est dire que la pratique politique de Césaire a toujours été marquée par un réalisme et une doctrine politique modérés, s'inspirant du marxisme certes, mais surtout de son intuition poétique. Intuition qui se résume par la prise de conscience et la passion de la race noire d'une part, la volonté de réhabilitation de cette race d'autre part. Donc, une doctrine politique que nous avons appréhendée ailleurs comme un *nationalisme progressiste* ¹², qui a trouvé toute son expression pratique aussi bien que son épanouissement dans le Parti Progressiste Martiniquais (P. P. M.) dont Césaire a été le fondateur en 1958, et, au sein duquel il reste encore le grand leader. Une doctrine qui, en définitive, est assez clairement exposée par Césaire lui-même dans la « lettre à Maurice Thorez », écrite en 1956 au moment où il quitte le P. C. F., ainsi que dans son discours au dixième anniversaire de son parti.

Toujours en quête de la fierté martiniquaise, et avocat brillant de la personnalité et de la liberté aux Antilles, Césaire est aussi le Député de la Dignité. Contre les injustices, les lois d'exception, la tyrannie, le colbertisme de l'administration centrale et bureaucratique, Césaire accuse ministre et hauts fonctionnaires. À l'Assemblée, il attaque l'ordonnance du 15 octobre 1960 ¹³ et demande la suppression de cette « vieille peine odieuse, ce vieux droit infâme, ce droit d'exil » :

— En 1961, contre l'état d'exception juridique dans lequel la départementalisation a entraîné les D. O. M. ;

— En 1963, contre l'incarcération des dirigeants de l'O. J. A. M. ¹⁴, Césaire témoigne au procès et défend les dix-huit inculpés face au Pouvoir, il affirme l'existence de la spécificité antillaise et le droit pour les peuples de choisir leur destin ;

¹¹ Neneklaly Camara, « la Conscience nationale » in *la Pensée* n° 3, juin 1963, page 10.

¹² « Césaire et le P.P.M., le nationalisme progressiste » in *Nouvelle Optique*, mai 1971.

¹³ Qui permettait aux préfets des D.O.M. de déplacer à leur gré tous fonctionnaires qui leur semblaient suspects politiquement.

¹⁴ (O. J. A. M.) Organisation de la Jeunesse Anti-colonialiste Martiniquaise.

— En 1968, au même titre, il défend à nouveau les Guadeloupéens au procès du G. O. N. G.¹⁵ et du journal « Le Progrès social » devant la Cour de Sûreté de l'État ;

— En 1971, Césaire dénonce crûment l'assassinat de Gérard Nouvet, lors du passage de Monsieur Pierre Mesmer, alors ministre des D. O. M. Chaque fois qu'un anti-colonialiste est inquiété ou malmené par les forces du Pouvoir, sans égard à l'étiquette ou à l'option politique de cet anti-colonialiste, Césaire lui apporte son soutien contre l'ordre colonial.

Enfin, Césaire est surtout le *Député de la nation martiniquaise*. Son grand dessein a été d'éclairer, d'affirmer et de faire prendre conscience de la culture et de la personnalité martiniquaise, s'exprimant comme une évidence dans le fait de la nation.

Déjà dans l'euphorie hystérique de cette erreur monumentale, sur laquelle, « l'homme du peuple » aujourd'hui en convient, on voit percer les nuances qui annoncent les limites de l'assimilation, face à l'histoire et à la géographie propres des Antilles, l'expérience de la départementalisation l'amène finalement à concevoir désormais comme nécessairement juste, une politique des « nationalités » que Césaire a judicieusement présenté dans le *Discours sur le colonialisme*¹⁶.

Député de la nation martiniquaise, Césaire ne cesse, depuis 1968, de revendiquer ce fait et le droit par conséquent à la reconnaissance de ce fait. C'est-à-dire le « Pouvoir martiniquais » sous le mot d'ordre « *d'autonomie pour la nation martiniquaise* ».

Homme politique, profondément amoureux de son peuple depuis toujours, soucieux et respectueux à la fois des intérêts et des aspirations légitimes de ce peuple, prenant racine et souffle des misères de ce peuple¹⁷, Césaire apparaît comme un leader vénéré et contesté en même temps par ce peuple. Car ce peuple est terriblement aliéné, spolié, victime de toutes les turpitudes de trois siècles de colonisation.

¹⁵ (G. O. N. G.) Groupe d'Organisation Nationale de la Guadeloupe.

¹⁶ Aimé Césaire, *Discours sur le colonialisme*, Présence Africaine, pages 71 et 72.

¹⁷ Césaire n'avait-il pas voulu être dès 1939 : « Ni un fils, mais le père, mais le frère, mais le fils. Ni un mari, mais l'amant de cet unique peuple », in *Cahier d'un retour au pays natal*.

Césaire étant tour à tour vigilant, lucide, accusateur, constructif, son action politique est une œuvre de constance, de droiture et de probité intellectuelle. Tout au long de sa longue carrière politique, et au delà de la brusque rupture avec le communisme en 1956, de ses hésitations à se démarquer du statut d'assimilation, de la faiblesse théorique de sa doctrine politique, le député-maire s'est affirmé à la fois comme « l'homme du peuple », le député des masses laborieuses, le député de la dignité martiniquaise. Ce souci des masses, lié au tempérament et à la personnalité de l'homme tout court, a cependant brouillé la clarté de son œuvre, car cette œuvre comme toute œuvre humaine est empreinte de contrastes, d'ambiguïtés, voire de contradictions qu'il convient non de passer sous silence mais au contraire de souligner sans ambages.

AMBIGUÏTÉ ET INCOHÉRENCE DE L'HOMME POLITIQUE

Quand on considère avec le recul du temps « l'homme de culture » dans son action pratique, c'est-à-dire l'homme politique en action, l'œuvre, comme toute œuvre humaine aussi grande qu'elle puisse être, semble se ternir à la réflexion, car le poète ne marche pas du « vœu au réel ». Il y a comme une sorte de hiatus entre la pensée poétique et théorique, le verbe et la ligne d'action politique de Césaire.

En effet, que penser d'un homme qui, en 1939 dans un « cri de conscience », proclamait le refus à l'« assimilation culturelle », puis en 1946, rapportant la loi du 19 mars, déclare à la tribune de la Constituante : « Seule l'intégration dans la *Patrie française* peut résoudre les nombreux problèmes auxquels les Antilles ont à faire face » ?

Que penser de cet homme de culture qui reconnaissait dans les responsabilités de l'écrivain noir, le devoir d'amener son peuple à la pleine libération, et qui, en 1961 dans *le Monde*, réclame, du fait de la « crise de la départementalisation », l'octroi d'un nouveau statut aux départements d'Outre-Mer sous le vocable assurément obscur « d'autogestion », qui sera transformé par la suite, pour plus de clarté, en « autonomie dans le cadre de la France », enfin « l'autonomie pour la nation martiniquaise » ?

Que penser de cet homme qui incitait l'Europe à prendre « l'initiative d'une politique des nationalités » aux Antilles, dans son *Discours sur le colonialisme*, et qui, en 1962, reconnaissait que l'assimilation reste une fiction, qu'elle est une « duperie », une « hypocrisie », rejetait toutefois l'indépendance de la Martinique et s'en expliquait ainsi : « L'économie des Antilles est intégrée à l'économie française, en cas d'indépendance le chaos et la misère seraient irrémédiable » ?

Que penser enfin de ce leader qui, reprenant et confirmant ses propres affirmations sur le fait de la nation martiniquaise lors d'une conférence, après le scrutin des législatives de 1973, se départage cependant de ceux qu'il évoque comme des « précédantistes » ; ceux-là mêmes qui, indépendantistes, représentaient à ses yeux une « avant-garde héroïque, mais sacrifiée à l'avance et en tous cas aventureuse » ? Un homme qui se réfugie en dernier ressort derrière l'autorité morale du Ministre des D.O.M., pour se défendre d'avoir jamais voulu l'indépendance¹⁸.

Comment peut-on comprendre cet homme, hier conscient de la singularité antillaise puis sollicitant la fusion, la légitimité avec la France, puis après l'originalité martiniquaise dans l'ensemble français, aujourd'hui, le droit à l'autodétermination, tout en se défendant de vouloir l'indépendance ? Que signifient ces ambiguïtés, ces tergiversations, cette incohérence entre ces différentes prises de position, et la pensée politique de Césaire ?

Diverses thèses ont cherché à expliquer les prises de position politiques de Césaire. Ces analyses critiques sont variées. Mais qu'en pense l'auteur lui-même ?

Vous trouvez qu'il y a une sorte de hiatus entre ma pensée théorique et mon action pratique ? Mais c'est vrai parce que ma pensée théorique s'inscrit dans l'absolu et mon action pratique dans un contexte bien déterminé. Je n'ai pas dit qu'il y a une pensée ésotérique et une pensée publique, mais enfin, il y a une doctrine et une action . . .

Dans la pratique politique, je suis bel et bien obligé de tenir compte pas seulement de ma pensée, mais des résistances que je

¹⁸ Conférence de Césaire, « le P.P.M. », mars 1973.

rencontre, de la réceptivité du milieu ambiant, de toute une série de choses qui influence la marche d'un parti au jour le jour ¹⁹.

L'étrange démarche, l'insolite démarche assimilationniste de Césaire, de Léro, de Ménil et d'autres intellectuels, anti-colonialistes notoires, s'inscrivait dans un contexte fort complexe, nous l'avons vu, mais depuis 1946, la conjoncture n'est pas la même, les rapports de force sont différents, l'ampleur du mouvement anti-colonialiste aussi. À notre point de vue, l'explication de tant d'erreurs, de confusions, de tergiversations ne peut être donnée que par la domination de l'idéologie assimilationniste qui s'exerce sur l'intelligentsia antillaise, Césaire, lui aussi, est une victime de la culture et de la civilisation bourgeoise européenne, « homme de culture » certes, mais aussi « porteur de culture », de culture assimilationniste.

En définitive, Césaire est lui aussi traumatisé par cette ambivalence culturelle que psychiatres, psychologues, sociologues et journalistes sont unanimes à reconnaître dans les comportements sociaux et politiques aux Antilles.

Car vouloir à juste titre inscrire le fait de la nation martiniquaise dans l'histoire par sa reconnaissance juridique, sans pour autant remettre en cause son appartenance au cadre territorial de la France, apparaît comme une position pour le moins ambiguë, voire une attitude politique ambivalente. Même lorsque l'idée de nation martiniquaise est un « absolu », et l'autonomie un mot d'ordre « contingent ²⁰ ». On voit mal la rigueur et la logique dans l'agencement de cette position.

De même, on saisit difficilement à propos de la confusion : « Autonomie-Indépendance », entretenue par la droite locale, que Césaire ait voulu, devant la foule massée dans la cour de la mairie de Fort-de-France tout récemment, prendre ses distances par rapport aux Indépendantistes, alors qu'à la Convention du Morne-Rouge, le P. P. M., par la voix de son secrétaire général, refusait de « s'opposer aux compatriotes indépendantistes ²¹. »

¹⁹ Entretien libre avec Césaire, Paris, décembre 1969.

²⁰ Entretien libre avec Césaire, Fort-de-France, mars 1973.

²¹ Le P.P.M. et la convention du Morne-Rouge in *le Progressiste*.

Nous pouvons donc nous demander avec M. Berquin « ... en quoi peut consister ce « juste milieu », à quoi se résume la position autonomiste, le socialisme rose des « balisiers » ? ... En face d'une droite puissante, peut-on se contenter de ce modérantisme sans signification ? Que peut exprimer ce parti qui hésite sans cesse entre le nationalisme et l'opinion prolétarienne, sinon la seule popularité de Césaire ? Enfin, surtout, que peut penser un prolétariat harcelé par la propagande et l'idéologie bourgeoises sous toutes leurs formes, de ce parti qui n'ose pas montrer une voie véritablement révolutionnaire ? ²² »

En fait, après le succès de l'« homme de culture », du poète dont beaucoup d'auteurs ont déjà souligné l'importance et, nous-même, l'intérêt de sa pensée politique ²³, nous nous devons de reconnaître les ambiguïtés dans les prises de position de Césaire, voire, une certaine incohérence dans la ligne politique de son parti.

Un africain de tendance marxiste Nenekhaly Camara écrit :

Il reste sans doute à l'écrivain son génie poétique indiscutable, mais il apparaît que sa faillite idéologique a sensiblement réduit la portée du contenu explosif et novateur que véhiculaient jadis et son verbe et sa rythmique. Car les horizons d'un nationalisme *quelconque* * demeurent forcément limités. Finalement, le poète ne se reconnaît plus « chair de la chair du monde, palpitant au mouvement même du monde ²⁴.

Ève Dessare pour sa part, pense que :

M. Aimé Césaire a efficacement brouillé les idées par ses attitudes et ses prises de positions pour le moins incohérentes. Aimé Césaire, maire de Fort-de-France, est un très grand poète. Mais depuis 1956, année durant laquelle il démissionna du P. C. F., au moment même des événements de Hongrie, il est malheureusement de plus en plus malaisé de découvrir un lien logique entre ses professions de foi poétique et ses envolées oratoires de politicien. On a peine à croire que le même personnage qui publia, il y a quelques

²² « Suiviste et précédentistes », article ronéotypé.

²³ « La Pensée politique d'Aimé Césaire » in *le Nationalisme progressiste*, déjà cité.

* C'est nous qui soulignons.

²⁴ *La Pensée*, déjà citée, p. 10.

années, un incisif et fulgurant *Discours sur le colonialisme* s'écria récemment, en accueillant M. André Malraux dans son île :

« Tout va bien tant que la France permettra que se rencontrent en Martinique un poète comme Césaire et un romancier comme Malraux ! »

Le vertige vous prend (poursuit E. Dessare) en entendant le co-inventeur de la négritude déclarer sans sourciller au rédacteur en chef du journal africain (*Vie Africaine*, n° 44, février 1964) : « La France est dans ce pays (la Martinique) depuis trois siècles et ce n'est pas rien. Nul ne le conteste : il s'est créé des liens culturels et sentimentaux extrêmement forts, absolument indéniables et toutes les raisons que je viens d'évoquer indiquent bien, par conséquent, qu'il n'est pas question pour les Antillais et pour la Martinique en particulier de rompre les liens qui les unissent à la France ²⁵.

Donc, ambiguïtés et incohérence de l'homme politique sur la question du statut par rapport aux principes de sa doctrine politique, faiblesse idéologique de cette doctrine qui semble mettre davantage l'accent sur la reconnaissance de la nation que sur l'orientation idéologique de celle-ci. Tels sont les traits qui forcément obscurcissent quelque peu l'œuvre de l'homme politique et qui jettent assurément une ombre, voire une équivoque certaine sur la ligne politique du P. P. M. et sur l'avenir qu'il préconise ²⁶.

Mais en dépit du décalage qui existe dans son œuvre entre le « vœu » et le « réel », en dépit des ambiguïtés ou des faiblesses que nous venons de voir, Césaire est une grande figure pour la Martinique, un homme politique d'une grande envergure et avant tout un des meilleurs fils de l'île. Un homme politique qui reste moins l'homme d'un appareil que d'une idée : celle de la *Nation martiniquaise* et par conséquent, du droit de celle-ci de disposer d'elle-même. Un homme autour duquel un courant de pensée nouvelle qui tranche sur le passé galvanise la conscience d'une fraction non négligeable de notre peuple.

²⁵ *Le Cauchemar antillais*, Maspero, 1965, p. 63.

²⁶ Voir aussi les critiques du G. R. S. (Groupe Révolution-Socialiste) sur la ligne idéologique du P. P. M.

En définitive, la grande contribution de Césaire homme politique, c'est d'avoir apporté un renversement dans la table des valeurs politiques de la Martinique.

École Normale de la Martinique

□ □ □